

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

(Éthique et déontologie)

Élu visé : **CHRISTIAN OUELLETTE**, maire

Municipalité : **DELSON**

Date : **8 MARS 2022**

Citation en déontologie municipale

Monsieur Christian Ouellette, maire de Delson, est par la présente cité en déontologie devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis deux manquements au *Règlement numéro 672 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson* (ci-après « Code »), à savoir :

1. Le ou vers le 4 octobre 2021, avoir agi de façon à favoriser d'une manière abusive les intérêts du directeur général qui avait démissionné de son poste, en concluant une entente afin de consulter ce dernier aux frais de la municipalité, manquant ainsi aux obligations prévues à l'article 5.3.1 du Code;
2. Le ou vers le 15 octobre 2021, s'être prévalu de sa fonction de maire pour influencer le greffier et directeur général par intérim ainsi que le trésorier de la municipalité afin que le directeur général, qui avait démissionné le 4 octobre 2021, puisse être rémunéré jusqu'au 30 novembre 2021, alors que l'entente intervenue n'a pas été approuvée par une résolution du conseil municipal, manquant ainsi aux obligations prévues à l'article 5.3.2 du Code;



Direction du contentieux et des enquêtes
Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
R.-C. 17, aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2014, option 4
1 866 353-6767, option 4
Télécopie : 418 691-2099
deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca